COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 15 mai 2018 à 20 heures 30

Présents : Mmes. Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Léon, Biardeau, Jouot, Porter, Renaud, Touzet.
Absent (s): Mr Mayaud
Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril 2018
- Subvention 2018 au CCAS de Prissac
- Subventions 2018 aux associations
- Ajout d'un nouveau grade éligible au dispositif RIFSEEP suite à la promotion interne d'un agent
- Règlement intérieur de l'aire de stationnement des camping-cars
- Vente de copeaux de bois aux particuliers
- Evolution de l'activité « Accueil mairie »
- Motion pour les arrêts en gare d'ARGENTON S/CREUSE
- Questions diverses
    - Rythmes scolaires
    - Panneaux photovoltaïques
    - Eoliennes
    - Fontaine sur la place

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril 2018

Le compte rendu du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Subvention 2018 au CCAS de Prissac

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal de Prissac accorde une subvention de 6 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

3. Subventions 2018 aux associations

Le conseil municipal accorde aux associations au titre de l'année 2018 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales	3 200 €
- Amicale des donneurs de sang	300 €
- Comité des Fêtes de Prissac	2 500 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	500 €
- Association Moto Cross ASMP	2 000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	250 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	60 €
- Association Etang Rémy Louveau	300 €
- Association des Ados de Prissac	1 500 €
- Indre Nature *(par 12 voix pour et 1 abstention)*	100 €
- Coopérative de l'Ecole de Lignac – *Solde voyage scolaire*	1 500 €
- Marpa de Roussines	100 €
- Rased *(matériel pédagogique)*	30 €

4. Ajout d'un nouveau grade éligible au dispositif RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)

Vu la promotion interne d'un agent de la commune du grade adjoint technique 2ème classe principal (catégorie C) au grade d'agent de maîtrise (catégorie C), le maire propose au conseil municipal de rajouter la catégorie des agents de maitrise territoriaux (catégorie C) éligible au dispositif RIFSEEP, dans les mêmes conditions que celles définies pour la catégorie des adjoints techniques territoriaux (délibération du 06 février 2018).
Les montants plafonds pouvant être attribués pour les agents de maîtrise de Prissac sont les suivants :

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Agent d'encadrement de proximité	*6 804 €*	*756 €*
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'entretien polyvalent	*4 320 €*	*480 €*

5. Règlement intérieur de l'aire de stationnement des camping-cars

Le maire rappelle la création d'une aire de stationnement des camping-cars à l'étang Rémy Louveau et la délibération N°55-201-1909-6 ayant arrêté l'utilisation de jetons comme moyen de paiement pour l'usage des bornes de service.

Considérant qu'il appartient de prendre des mesures pour prévenir d'éventuels accidents ou conflits et de sauvegarder le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité de l'aire de stationnement, le maire propose l'instauration d'un règlement intérieur de l'aire de stationnement des camping-cars.

Le conseil municipal prend connaissance d'un projet de règlement et, après ajustement, en approuve la teneur.

Les commerçants revendeurs de jetons distribueront également le règlement aux usagers de l'aire de stationnement.

6. Vente de copeaux de bois aux particuliers

Afin de pailler les bordures arbustives, la commune a acheté des copeaux de bois qui ne sont livrés qu'en grande quantité. Un stock important est donc disponible

Des administrés ont contacté l'accueil de la mairie et ont déclaré être intéressés par ce produit.

Considérant le volume disponible et l'effort collectif à encourager pour lutter contre l'utilisation de désherbant, le maire propose de mettre à la vente des sacs pouvant contenir 24 kg à prix coûtant. Le coût des copeaux et du sac pour les transporter s'élève à 10 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le principe de revente d'un sac de copeaux au prix de 10 €, et fixe les conditions suivantes : commande des copeaux à l'accueil de la mairie, et le retrait des sacs au local technique le lundi matin, entre 8h et 9h uniquement.

7. Evolution de l'activité « Accueil mairie »

Le maire propose de faire un point sur l'activité du pôle accueil de la mairie ; il laisse son adjointe présenter le bilan des 4 mois écoulés.

Le nombre de personnes accueillies au cours de ces quatre premiers mois de l'année 2018 est relativement stable, se situant entre 533 et 551 visites par mois, soit une moyenne de 24 personnes par jour d'ouverture.

7-1 Activité de l'accueil mairie

Cumul des personnes accueillies au cours des 4 premiers mois de 2018

ACCUEILS 1er trimestre 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
Médiathèque	170	177	164	212	723
Accueil Mairie	186	215	176	153	730
Agence postale	177	159	193	172	701
Nombre total personnes accueillies	533	551	533	537	2 154
Nbre de jours d'accueil	23	22	23	20	88

7-2 Agence postale

Le nombre de personnes ayant utilisé les services de l'agence postale a progressé de 31 % au cours des deux dernières années.

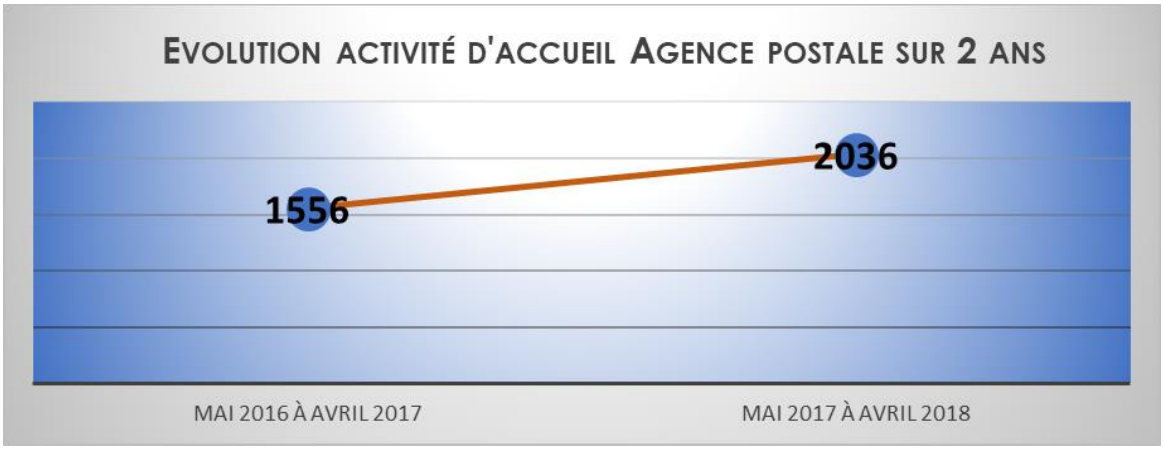

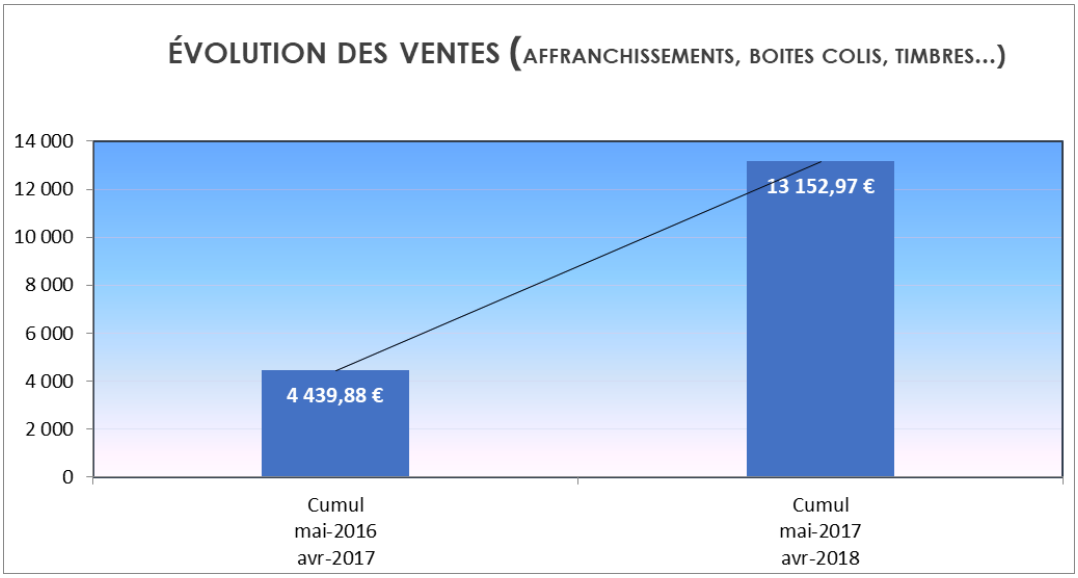

Activité en hausse de 196 %

8. Motion pour les arrêts en gare d'Argenton Sur Creuse

Sollicité par le Comité de défense de la gare d'Argenton et ses liaisons directes avec Paris, qui vient d'être créé récemment, le Conseil municipal de PRISSAC regrette la dégradation de la fréquence de la desserte ferroviaire en gare d'Argenton-sur-Creuse qui ne permet plus d'effectuer un aller-retour Paris- Argenton dans la journée et de rentrer à Argenton le soir.

Cette dégradation du service public constitue un handicap pour les usagers, il n'est plus possible pour les enfants natifs du territoire amenés à suivre leurs études de revenir dans leur foyer. Il en est de même pour certaines familles de rejoindre facilement nos communes pour des week-end ou des vacances.
Cette dégradation a aussi et surtout de lourdes conséquences sur le développement économique et touristique de toutes les communes du sud du territoire de l'Indre. En effet ces communes accueillent de nouveaux habitants soucieux de leur qualité de vie, qui optent soit pour du travail à distance, soit pour un mixte travail en pôle urbain et travail à distance. En tant qu'élus, nous cherchons à faciliter ce mode de développement, suivant en cela les orientations nationales sur l'aménagement du territoire.

Le Conseil municipal approuve une motion de soutien au Comité de défense de la gare d'Argenton Sur Creuse et demande ainsi :

« - le rétablissement des liaisons avec Paris et Toulouse et les arrêts à Argenton S/Creuse supprimés par la direction de la SNCF sans aucune concertation avec les collectivités locales et territoriales,

- que la direction de la SNCF fasse droit à la demande de réunion formulée par le Comité de défense. ».

9. Questions diverses

- ***Rythmes scolaires*** : l'inspection académique a répondu à la commune au sujet du maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours par semaine à la rentrée de septembre 2018. La loi s'appliquera ; il n'y aura pas de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours.

- ***Energies renouvelables*** : le maire rapporte qu'il a rencontré, lors du salon des maires, des entreprises du secteur de l'énergie. Il propose aux élus de réfléchir sur une possibilité pour la commune de produire de « l'énergie verte » par éoliennes ou panneaux photovoltaïques.

- ***Fontaine sur la place*** : différents avis amènent à la conclusion que la fontaine de la place est appelée à disparaître (architectes de Nancy en 2017, architectes paysagers du Parc naturel de la Brenne, consultation des habitants en début d'année…). C'est un élément à prendre en compte dans le projet ; elle sera démontée pour permettre des simulations d'aménagement.

- ***Podologue au cabinet médical :*** la podologue devrait exercer très prochainement, elle est en attente de son immatriculation à l'Urssaf.

- ***Travaux 2018*** : les élus demandent au maire le niveau d'avancement des travaux du préau de l'étang et de la construction du hangar. Le maire explique que ces travaux sont légèrement en retard à cause d'une météo peu favorable mais qu'ils seront réalisés en 2018.

- Médiathèque : deux animations sont prévues : Equinoxe vient présenter le programme de la saison culturelle 2018/2019 le vendredi 25 mai, à 18h30 (inscription préalable à la médiathèque) ; la Bibliothèque départementale organise conjointement avec la médiathèque une animation de théâtre d'ombres le mercredi 06 juin, 10h00 à la salle Chérau, ouvert à tous. Le conte présenté est « Le petit chaperon rouge ».

- ***Hameau du Beau :*** la rencontre prévue pour étudier le souci de captage des eaux de ruissellement n'a pas encore eu lieu. Les élus demandent au maire de contacter un technicien de l'ATD (Agence Technique Départementale) à laquelle la commune adhère pour être aidé sur ce dossier sensible.

- ***Démolition de La Grande Ouche à St Benoît du Sault :*** Scalis a fait procéder à la démolition des bâtiments, de ce fait la Communauté de communes MOVA qui avait voté le principe de leur achat n'a pas pu acquérir les biens. Le maire souligne que Scalis n'informe pas les municipalités lorsque des travaux sont réalisés sur leurs biens immobiliers (par exemple les travaux de changement des menuiseries au foyer de Prissac).

- ***Végétation du bourg :*** des élus demandent que le service technique communal procède à la taille de certains arbres et rosiers dans le bourg.

Levée de séance à minuit